

- b) Il n'y a pas de critère établi pour aider à identifier les étudiants susceptibles d'être les plus utiles pour le Ministère. C'est un fait que les étudiants s'intéressant à la recherche ont tendance à se chercher un emploi dans les services de recherche et, une fois qu'ils y sont parvenus, le rendement au travail devient le critère primordial.
- c) Le critère d'identification des membres du personnel s'intéressant à l'administration des recherches et possédant les qualités requises à cet égard est d'observer la façon dont ils s'acquittent de leurs fonctions administratives lorsqu'on leur permet de le faire.
- d) Un ordre normal de promotions de chercheur à administrateur de la recherche a été suivi dans la plupart des cas.
- e) Transports Canada dispose d'un programme de perfectionnement de la main-d'œuvre bien structuré ainsi que d'un institut de formation dont les cours sont suivis par bon nombre d'employés engagés dans des activités scientifiques dans tout le Ministère, avec le concours de la Direction du perfectionnement de la Commission de la Fonction publique qui offre également des cours. Le Conseil du Trésor offre aussi de nombreux avantages à ceux qui désirent poursuivre des études reliées à leur travail dans des maisons d'enseignement publiques. L'Institut de formation de Transports Canada offre toute une gamme de cours au personnel de Transport Canada ainsi qu'à ceux de l'extérieur pouvant s'intéresser au domaine. Ces cours ont été conçus de façon à former, par exemple, des contrôleurs de la circulation aérienne, des opérateurs radio, des techniciens et autres ayant une fonction technique à remplir. Un programme avancé de formation en gestion d'une durée de six semaines existe depuis quelques années; il a été conçu de façon à inculquer aux étudiants une connaissance approfondie de la politique des transports et de l'intégration générale des transports dans les activités du gouvernement fédéral et dans le contexte canadien. Un cours intermédiaire de gestion est en cours de préparation.

#### 2.4 RÉPARTITION DES ACTIVITÉS

- a) Le programme régional de dépenses pour les activités scientifiques de Transports Canada se limite à deux secteurs. Un de ces secteurs est la Capitale nationale où l'Administration des transports aériens dispose de laboratoires électroniques et d'un centre de simulation de la circulation aérienne, et d'autres composantes de Transports Canada ont des divisions de recherche au sein de l'Administration centrale de Transports Canada. Depuis 1970, il y a eu la création du Centre de développement des transports (C.D.T.) à Montréal dont l'objectif est d'identifier, d'interpréter, de concevoir, d'appuyer, d'orienter et d'élaborer des modifications technologiques et opérationnelles aux systèmes de transport. Les publications et documents annuels du ministère d'État aux Sciences et à la Technologie, ayant trait aux ressources et aux activités scientifiques fédérales dans les sciences naturelles et humaines, indiquent les tendances régionales concernant les dépenses (intramurales et extramurales) des provinces, de la région de la Capitale nationale et ainsi que du Yukon et des T. du N.-O. Transports Canada a participé à chaque année à ces enquêtes.
- b) Il n'y a jamais eu de spécialisation régionale voulue dans le domaine de la science, sauf pour ce qui est de la recherche sur les problèmes posés par le froid qui s'effectue souvent dans l'Arctique et des recherches maritimes ayant lieu dans les provinces situées sur la côte.
- c) Les enquêtes sur les accidents sont toujours effectuées en collaboration avec les provinces.
- d) Transports Canada a collaboré à un certain nombre d'études sur le rôle des transports dans le développement régional. Ces études emploient souvent des chercheurs demeurant dans la région en question ou qui connaissent ses problèmes.
- e) En général, on ne confie pas le travail de consultation à des sociétés opérant dans des régions moins développées. On insiste sur la compétence de l'expert-conseil et la validité des résultats. Pour ce qui est des études portant sur les transports dans les régions moins développées, il est avantageux d'utiliser les services d'experts-conseils connaissant l'économie, la géographie, le climat, etc. de la région. Dans ces cas, l'expert-conseil local devient l'entrepreneur souhaité selon sa connaissance approfondie de la région plutôt que les retombées économiques de l'adjudication d'un contrat dans cette région.

Les sections 2.5 et 2.6, conformément à ce qui a été convenu, seront préparées par le MEST.